

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1064

Artikel: Conseils d'état romands : cantons ouverts, cantons fermés
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021167>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

phiques poursuivent, bien malgré eux, leur «démocratisation».

Les typos du dimanche et les graphistes professionnels pourront désormais préparer eux-mêmes — avec toujours la réserve des connaissances nécessaires à la réalisation d'un bon travail — des revues, affiches, catalogues avec photos couleurs. Si le matériel de base reste le même: un Mac, un scanner et un programme de numérisation et de retouche d'images, il est nettement plus coûteux que pour le noir-blanc si l'on souhaite du matériel de qualité. Surcoût également pour disposer de la puissance nécessaire au traitement de la couleur (une image 9 x 13 cm occupe autant de mémoire dans un ordinateur que 5000 pages de texte environ).

Mais ces prix vont bien entendu diminuer avec les progrès techniques, et notamment par suppression de l'étape la plus coûteuse: la numérisation de l'image à l'aide d'un scanner et d'un logiciel idoine. Des appareils photo existent déjà qui permettent de réaliser des prises de vues numérisées: c'est la technique du disque compact appliquée à l'image. Il n'est pas loin le temps où les photographes travailleront sur disquette: ils «déchargeront» leurs images sur leur ordinateur, ou sur celui du graphiste, en sautant l'étape du tirage sur film ou sur papier. ■

Pour en savoir plus, on lira avec intérêt de dernier numéro de *MacInfo*s (n° 23, octobre-novembre 1991, av. Auguste-Forel 6, 1110 Morges), ainsi que «Réflets techniques», mensuel de la Commission technique du Syndicat du livre et du papier, paraissant dans *Le Gutenberg* (responsable: Roger Chatelain, Praz-Longet 1, 1052 Le Mont-sur-Lausanne).

La lutte finale dans des tapissières

Il n'y a pas que la Municipalité de Lausanne à gérer ses tapissières (DP n°1063); il en est aussi question dans le livre de Maurice Pianzola sur *Lénine en Suisse*. Les délégués à la conférence de Zimmerwald (1915) ont en effet été transportés de Berne au lieu de la réunion dans quatre tapissières. Trotski a fait de l'esprit et déclaré: «*Un demi-siècle après la fondation de la première Internationale on peut loger tous les internationalistes dans quatre voitures !*»

CONSEILS D'ETAT ROMANDS

Cantons ouverts, cantons fermés

(pi) Après la défaite radicale, dimanche dernier, aux élections du Conseil d'Etat fribourgeois, on compte deux cantons romands où ce parti n'est plus représenté au niveau gouvernemental: dans celui de Neuchâtel où il avait fait les frais d'une alliance de gauche réussissant à placer le vert Michel von Wyss, et donc dans celui de Fribourg. Là, il perd en face des socialistes qui maintiennent les deux sièges dont ils disposaient en début de législature, et cela malgré la présence du «dissident» Félicien Morel, lui aussi reconduit dans ses fonctions. Le déroulement des élections fribourgeoises vient nous rappeler qu'il s'agit d'un canton où le parti majoritaire ne bloque pas le jeu: en présentant de nombreux candidats au premier tour et en ne faisant pas d'alliance au second, le PDC refuse d'assurer l'élection des candidats d'autres partis bourgeois. Il n'assure pas non plus la réélection de ses propres sortants, méthode dont Roselyne Crausaz a été la victime. Les radicaux ont eux aussi fait les frais de cette course en solitaire du PDC. Quant à Raphaël Rimaz, le populaire paysan de l'UDC, il doit son élection à sa popularité, ce qui lui confère une autonomie dont ne dispose pas son collègue de parti membre du Conseil d'Etat vaudois. Autonomie dont il use sans se priver, ce qui pourrait signifier une majorité fluctuante pour autant que Féli-

cien Morel vote avec ses ex-camarades socialistes.

Autre canton romand relativement ouvert, celui de Neuchâtel où siègent actuellement deux socialistes, deux radicaux et un vert. Mais ouverture provenant autant du comportement des électeurs que de celui des partis, la situation actuelle étant le résultat de l'échec de l'Entente libérale-radical en 1989. La marge de manœuvre est toutefois limitée par un Conseil d'Etat où ne siègent que cinq personnes.

Les autres cantons romands ont des situations bloquées de fait, notamment le Valais et Vaud. Le Valais où le PDC détient la majorité absolue, ne concédant qu'un seul des cinq sièges aux radicaux. Les clivages sont tels, entre le bilinguisme, les districts et les tendances PDC, qu'un changement de situation est pour l'instant tout à fait improbable. Blocage aussi dans le canton de Vaud où les radicaux détiennent une majorité absolue indirecte en assurant l'élection d'un UDC et d'un libéral par le biais de l'Entente vaudoise. Pour qu'une ouverture soit possible il faudrait que les radicaux jouent le même jeu que le PDC à Fribourg: qu'ils placent leurs candidats sans favoriser l'élection de ceux d'autres partis. Un deuxième libéral, un troisième socialiste ou un écologiste remplacerait alors certainement le représentant agrarien. ■

Les Conseils d'Etat romands

| | FR | GE | JU | NE | VD | VS | Total | P.E.* |
|---------------------------|----|----|----|----|----|----|-------|-------|
| Démocrates-chrétiens | 3 | 2 | 2 | - | - | 4 | 11 | 11 |
| Socialistes | 2 | 2 | 1 | 2 | 2 | - | 9 | 9 |
| Radicaux | - | 1 | 1 | - | 3 | 1 | 6 | 8 |
| Libéraux | - | 2 | - | 2 | 1 | - | 5 | 5 |
| Démocrates du centre | 1 | - | - | - | 1 | - | 2 | 2 |
| Sociaux-démocrates | 1 | - | - | - | - | - | 1 | - |
| Verts | - | - | - | 1 | - | - | 1 | - |
| Chrétiens-sociaux ind. | - | - | 1 | - | - | - | 1 | 1 |
| Nb. de conseillers d'Etat | 7 | 7 | 5 | 5 | 7 | 5 | | |

*P.E. = Précédente élection.

Par comparaison entre la situation actuelle et les dernières élections dans les cantons, seuls les radicaux ont perdu deux sièges dans les exécutifs romands, au profit des socio-démocrates à Fribourg et des Verts à Neuchâtel.